

GRILL KEBAB

Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 1 000 €

Siège social : 51, rue Adrien DUBOUCHE – 87000 LIMOGES

 Le 16 juin 2026 – Limoges

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Transformation de la SASU en SAS – Cession de 20 actions – Nomination d'un
Directeur Général

L'an deux mille vingt-six, le **16 juin**, à **10 heures**, les associés de la société **GRILL KEBAB**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, ayant son siège social **51, rue Adrien DUBOUCHE – 87000 LIMOGES**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Ordre du jour :**
- 1. Transformation de la société en Société par Actions Simplifiée (SAS) pluripersonnelle ;
- 2. Cession de 20 actions de la société à Monsieur Hawas Khan JABARKHEL ;
- 3. Nomination d'un Directeur Général ;
- 4. Pouvoirs pour les formalités.

I – PRÉSENCE ET REPRÉSENTATION

Étaient présents :

ASSOCIÉ 1 – PRÉSIDENT
Monsieur Ehsanullah
JABARKHEL
né le 6 mai 1993 à ABZENGANI
NANGARHAR (AFGHANISTAN)
demeurant 3, rue Charles Péguy –
87100 LIMOGES

ASSOCIÉ 2 (ENTRANT)
Monsieur Hawas Khan
JABARKHEL
né le 2 mai 1987 à ABZINGANI
NANGARHAR (AFGHANISTAN)
demeurant 3, rue Fustel de
Coulanges – 87000 LIMOGES

Propriétaire de 100 actions (100 %
du capital)

Acquiert 20 actions (20 % du
capital)

L'Assemblée est valablement constituée, l'associé unique ayant décidé de la transformation et de la cession. Après la cession, la société devient une SAS pluripersonnelle. La présente assemblée est habilitée à délibérer sur l'ensemble des résolutions à l'ordre du jour.

II – DÉLIBÉRATIONS

Première résolution – Transformation en SAS

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des statuts actuels et du projet de transformation, décide à l'unanimité de transformer la société **GRILL KEBAB** de **Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)** en **Société par Actions Simplifiée (SAS)** pluripersonnelle, à compter de ce jour.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. La société conserve sa dénomination, son siège social, son capital social (1 000 €), son objet social et la continuité de ses engagements.

✓ Résolution adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Cession de 20 actions

L'Assemblée, sur proposition de Monsieur Ehsanullah JABARKHEIL, décide à l'unanimité d'autoriser la cession de **vingt (20) actions** de la société, de valeur nominale de 10 € chacune, soit un total de **200 €**.

Cette cession est consentie par Monsieur Ehsanullah JABARKHEIL au profit de **Monsieur Hawas Khan JABARKHEL**, aux conditions suivantes :

- **Nombre d'actions cédées** : 20 actions
- **Valeur nominale unitaire** : 10 €
- **Prix total de cession** : 200 € (intégralement versé ce jour)
- **Date d'effet** : 16 juin 2026

En conséquence, la répartition du capital social est modifiée comme suit :

Associé	Nombre d'actions	Quote-part
M. Ehsanullah JABARKHEIL	80 actions	80 %
M. Hawas Khan JABARKHEL	20 actions	20 %

Associé	Nombre d'actions	Quote-part
TOTAL	100 actions	100 %

★ **Acte de cession annexé au présent procès-verbal.** La cession est pure et simple, sans garantie de passif, et prend effet à la date du 16 juin 2026.

✓ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Troisième résolution – Nomination d'un Directeur Général

L'Assemblée, après avoir pris acte de la nouvelle répartition du capital, décide à l'unanimité de nommer **Monsieur Hawas Khan JABARKHEL** en qualité de **Directeur Général** de la société, à titre **bénévole**.

NOM	DATE DE NAISSANCE
Monsieur Hawas Khan JABARKHEL	2 mai 1987
LIEU DE NAISSANCE	DOMICILE
ABZINGANI NANGARHAR (AFGHANISTAN)	3, rue Fustel de Coulanges – 87000 LIMOGES
RÉMUNÉRATION	
Bénévole (aucune rémunération allouée à ce titre)	

Le Directeur Général exercera ses fonctions sous le contrôle du Président et disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social.

Il est précisé que la nomination est consentie pour une durée illimitée, sauf révocation décidée par l'Assemblée Générale.

✓ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Quatrième résolution – Pouvoirs et formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de publicité, de dépôt et d'enregistrement ainsi que toute modification au Registre du Commerce et des Sociétés.

✓ **Résolution adoptée à l'unanimité.**

EJ
HJ

III – CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **11 heures 15**. Les résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité des associés.

Le présent procès-verbal est établi en deux exemplaires originaux, signés par les associés présents.

**Monsieur Ehsanullah
JABARKHEIL**

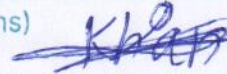
Président – Associé (80 actions)



Fait à Limoges, le 16 juin 2026

**Monsieur Hawas Khan
JABARKHEL**

Directeur Général – Associé (20 actions)



Fait à Limoges, le 16 juin 2026

Société GRILL KEBAB – SAS au capital de 1 000 € – RCS Limoges

Siège : 51, rue Adrien DUBOUCHE – 87000 LIMOGES